

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00253

Numéro SIREN : 384 259 370

Nom ou dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 18199

Plaquette CAC rapport annuel - 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

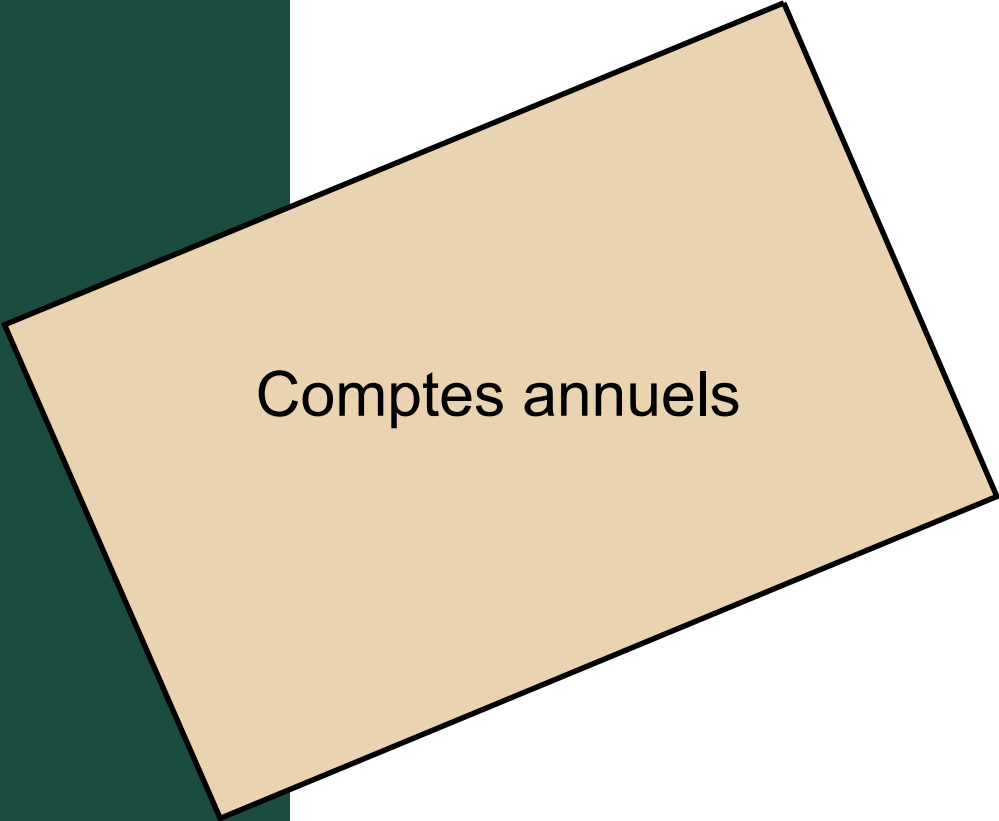
SASU A AXEL IMMOBILIER
1 avenue de la Libération
33700 MERIGNAC

COPIE
CEBTTETEE

DocuSigned by:
 *Guillaume PLGES*
41A13C8038064FC...

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	8
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	15
<i>Autres informations</i>	16
<i>Comptes mandants</i>	18
<i>Représentation des fonds mandants</i>	19



Comptes annuels

Bilan

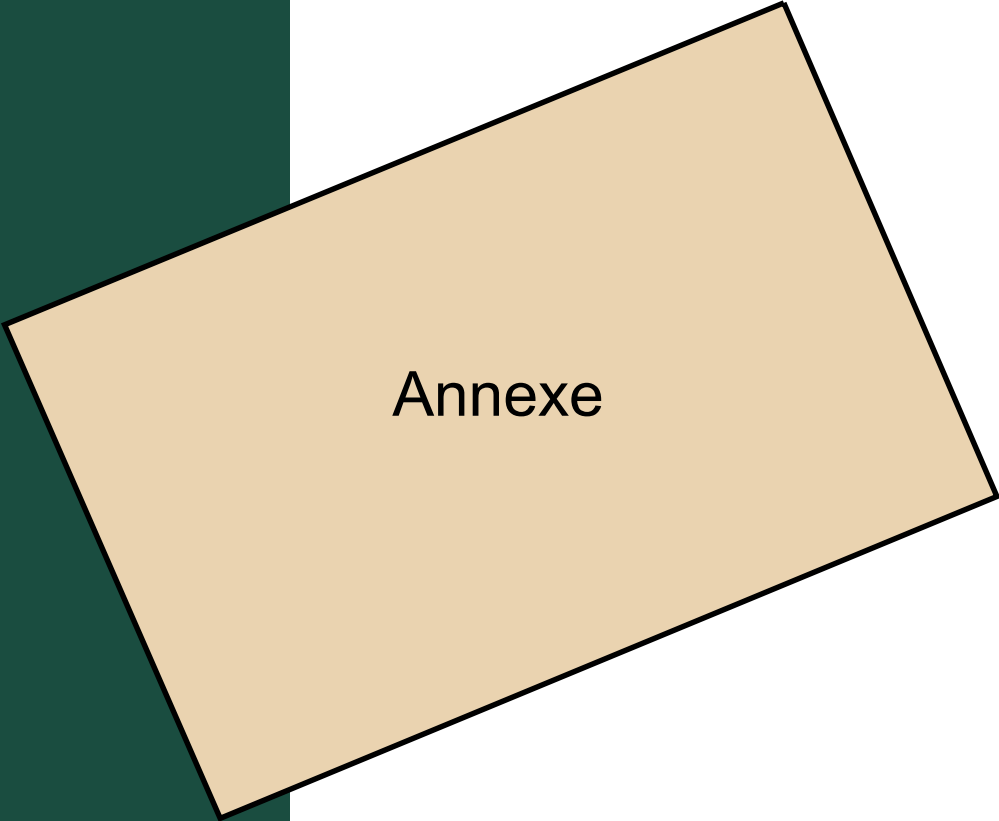
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	446 774,88	6 888,00	439 886,88	439 886,88
Immobilisations corporelles	126 126,92	67 549,69	58 577,23	41 259,69
Immobilisations financières	228,67		228,67	228,67
Total	573 130,47	74 437,69	498 692,78	481 375,24
ACTIF HORS EXPLOITATION				
Total				
ACTIF D'EXPLOITATION				
Clients	10 954,30		10 954,30	10 559,00
Autres créances	35 919,61		35 919,61	2 700,74
Comptes de régularisation	381,06		381,06	113,86
Impôt sur les sociétés	24 000,00		24 000,00	
Total	71 254,97		71 254,97	13 373,60
TRESORERIE				
Disponibilités	35 111,12		35 111,12	120 588,42
Total	35 111,12		35 111,12	120 588,42
MANDANTS				
Clients	6 237,78		6 237,78	
Trésorerie	537 941,92		537 941,92	557 573,00
Total	544 179,70		544 179,70	557 573,00
TOTAL ACTIF	1 223 676,26	74 437,69	1 149 238,57	1 172 910,26

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	38 112,00	38 112,00
Réserve groupe	200 765,35	111 945,80
Résultat de l'exercice	-16 474,74	88 819,55
Total	222 402,61	238 877,35
INTERETS MINORITAIRES		
Total		
PROVISIONS REGLEMENTES		
Total		
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
Total		
EMPRUNTS		
Emprunts	205 918,12	288 887,58
Total	205 918,12	288 887,58
PASSIF HORS EXPLOITATION		
Total		
PASSIF D'EXPLOITATION		
Fournisseurs	91 399,13	22 006,62
Impôts sur les sociétés		5 607,00
Autres dettes	85 339,01	59 958,71
Total	176 738,14	87 572,33
CONCOURS BANCAIRES		
Total		
MANDANTS		
Clients	544 179,70	557 573,00
Total	544 179,70	557 573,00
TOTAL DU PASSIF	1 149 238,57	1 172 910,26

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	754 287,96	761 515,88
Subventions d'exploitation	6 000,02	1 999,98
Autres produits	12,98	438,65
Total	760 300,96	763 954,51
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	308 944,98	230 918,57
Total	308 944,98	230 918,57
MARGE SUR M/SES & MAT	451 355,98	533 035,94
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	9 391,59	6 837,31
Salaires et Traitements	344 341,23	294 140,43
Charges sociales	113 453,64	81 488,69
Amortissements et provisions	10 304,97	10 527,63
Autres charges	27,80	17 140,33
Total	477 519,23	410 134,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 163,25	122 901,55
Produits financiers	11 656,97	1 896,66
Charges financières	1 968,46	2 464,58
Résultat financier	9 688,51	-567,92
RESULTAT COURANT	-16 474,74	122 333,63
Charges exceptionnelles		3 907,08
Résultat exceptionnel		-3 907,08
Impôts sur les bénéfices		29 607,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-16 474,74	88 819,55



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A AXEL IMMOBILIER au capital social d'un montant de 38 112,00 euro. Son siège social est situé au 1 avenue de la Libération 33700 MERIGNAC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 149 239 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 16 475 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SASU A AXEL IMMOBILIER appartient au Groupe NEXITY, groupe immobilier français intégré intervenant sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services immobiliers.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Faits marquants de l'exercice

Rien à signaler.

Changement de méthode

La présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Estimations et Hypothèses

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des fonds de commerce.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	424 887			424 887
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 888			21 888
Immobilisations incorporelles	446 775			446 775
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 092	19 299		103 392
- Matériel de transport	14 412	3 455		17 867
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		4 868		4 868
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	98 504	27 622		126 127
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	229			229
Immobilisations financières	229			229
ACTIF IMMOBILISE	545 508	27 622		573 130

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 622		27 622
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		27 622		27 622
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	424 887
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	424 887

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce est constitué de: Droits au bail et clientèles. Ces éléments sont achetés ou apportés et réévalués; Malis techniques de fusion.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à la valeur cumulée de l'actif sous-jacent et de la quote-part de mali qui lui a été affectée.

La valorisation du fonds de commerce s'apprécie en fonction des perspectives de la société.

au 31 décembre 2023, aucune dépréciation du fonds de commerce n'a été constatée.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 888			6 888
Immobilisations incorporelles	6 888			6 888
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 024	6 481		58 505
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 221	3 824		9 045
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	57 245	10 305		67 550
ACTIF IMMOBILISE	64 133	10 305		74 438

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 615 663 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	229		229
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 192	17 192	
Autres	597 862	597 862	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	381	381	
Total	615 663	615 435	229
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	10 954
Fournisseurs - RRR à obtenir	34 419
Banque - Intérêts courus à recevoir	11 737
Total	57 110

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,00 euro décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 17/07/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	88 820
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	88 820
Affectations aux réserves	88 820
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	88 820

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	38 112				38 112
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	108 135	88 820	88 820		196 954
Résultat de l'exercice	88 820	-88 820	-16 475	88 820	-16 475
Total Capitaux Propres	238 877		72 345	88 820	222 403

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 926 836 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	205 918	83 651	122 267	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 399	91 399		
Dettes fiscales et sociales	85 132	85 132		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	544 387	544 387		
Produits constatés d'avance				
Total	926 836	804 569	122 267	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	82 969			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	25 429
FNP - GROUPE	301
Dettes prov. pour congés payés	19 245
Personnel - autres charges à payer	2 068
Charges sociales sur congés pa	6 546
Charges sociales - charges à payer	889
Taxe d'apprentissage	276
Formation continue	383
Total	55 138

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	381		
Total	381		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transactions avec les parties liées

Conformément à l'article 833-16 du Plan Comptable Général, ces informations ne sont pas requises pour les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- entre les sociétés soeurs détenues en totalité par une même société mère,

Les transactions effectuées avec les autres parties liées ne sont pas détaillées compte tenu de leur caractère non significatif et/ou de leur conclusion à des conditions normales de marché.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes, NEXITY SA a cédé à BRIDGEPOINT son pôle "services aux particuliers" auquel est rattaché notre société.
Aucun impact sur les comptes.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	4	
Ouvriers		
Total	11	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : NEXITY

Forme : SA

SIREN : 444 346 795

Au capital de : 280 648 620 euro

Adresse du siège social :
19 Rue de Vienne - TSA 50 029
75 801 PARIS CEDEX 08

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Au siège de la société..

L'information prévue par le décret 2008-1487 relative au montant des honoraires de commissariat aux comptes est compris dans l'annexe consolidée de la société mère du Groupe .

Autres informations

Engagements financiers

ENGAGEMENT FINANCIERS RECUS de la Caisse de Garantie Financière CEGC

- Activité de Gestion Immobilière :	1 400 000 Euros
- Activité de Transactions Immobilières :	110 000 Euros
- Activité de Courtage :	115 000 Euros

Engagements de retraite et médailles du travail

Compte tenu de la structure du personnel et du montant de la masse salariale, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux médailles du travail sont considérés comme non significatif.

Comptes mandants

Dans le cadre des activités de gérance et de syndic de copropriétés, la société détient des fonds mandants correspondants à des loyers, dépôts de garantie, appels de fonds de copropriétés, etc...

La gestion de ces fonds mandants est règlementée par la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 et relève de la responsabilité de l'administrateur de biens qui doit assurer la tenue de ces comptes mandants au sein d'une comptabilité distincte et les représenter au niveau de ses comptes annuels.

La comptabilité des mandants enregistre l'ensemble des opérations réalisées avec les mandants, tant en matière d'administration de biens que de transactions immobilières.

Elle enregistre les mouvements (quittancements, encaissements, paiements, etc...) réalisés au titre des mandats (syndic et gérance), dont elle est titulaire.

Dans les comptes annuels, la position des mandants (propriétaires ou copropriétés) est reprise de manière synthétique et selon le schéma suivant:

- A l'actif du bilan, les comptes mandats débiteurs apparaissent sous la rubrique Clients et comptes rattachés (mandants débiteurs);
- Au passif du bilan, les comptes mandants créditeurs apparaissent sous la rubrique des autres dettes (mandants créditeurs et comptes bancaires mandants créditeurs);
- La trésorerie des mandants, inscrite à l'actif du bilan sous la rubrique Autres créances, constitue la contrepartie des positions créditrices et débitrices des mandants.

Représentation des fonds mandants

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
MANDANTS ACTIF	
Clients	
410100 - Propriétaires débiteurs	6 237,78
	6 237,78
Trésorerie	
467240 - Fonds placés Mandants CAT/CDN	400 000,00
467350 - Banque trésorerie Mandants débit	137 941,92
	537 941,92
Total	544 179,70
MANDANTS PASSIF	
Clients	
410110 - Collectif Cautions	480 878,64
410190 - Propriétaires créditeurs	63 301,06
	544 179,70
Total	544 179,70

A AXEL IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112 euros
Siège social : 1 avenue de la Libération - 33700 MÉRIGNAC
384 259 370 RCS BORDEAUX
« La Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril,

GROUPE AXEL, société par actions simplifiée au capital de 113.498 euros, ayant son siège social au 9 place Gambetta – 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 802 982 223, représentée par son Président Guillaume PAGES,

Associé Unique de la Société, et propriétaire de la totalité des 2.500 actions composant le capital de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Claire Girou, Directrice Générale de la Société a arrêté, le 3 avril 2024, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence l'Associé Unique a décidé de déroger aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce et de ne statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 que ce jour.

Le commissaire aux comptes titulaire, la société MAZARS, a dûment été informé de la date et de l'ordre du jour des présentes,

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes.

II – A déposé sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport établi par le Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Associé Unique,
- un exemplaire des statuts de la Société.

III – A pris les décisions relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,
- Approbation de charges non déductibles,
- Affectation du résultat,
- Quitus à donner au Président,
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'imputer la perte de l'exercice 2023 s'élevant à (16.474.74) € sur le compte « Autres réserves » dont le montant sera ainsi porté à 180.479,38€

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global
2022	-
2021	50.000€
2020	35.000€

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne quitus à la Présidente de sa gestion au cours de l'exercice 2023.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à la société JOURNAL LA LOI, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associé Unique de la Société conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign. Le signataire reconnaît et accepte que la signature est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

L'Associé Unique
GROUPE AXEL
Monsieur Guillaume Pages

DocuSigned by:
 *Guillaume PAGES*
41A13C8038064FC...



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

A AXEL IMMOBILIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A AXEL IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

RCS : Bordeaux 384 259 370

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société A AXEL IMMOBILIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A AXEL IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans le délai légal, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valeur comptable des fonds de commerce a fait l'objet d'un examen par votre société selon les principes décrits dans le paragraphe « Fonds commercial » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé des méthodologies mises en œuvre, examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 26 avril 2024

Claire Gueydan-O'Quin
Associée

DocuSigned by:

4CA3379B65DA468...

Bilan

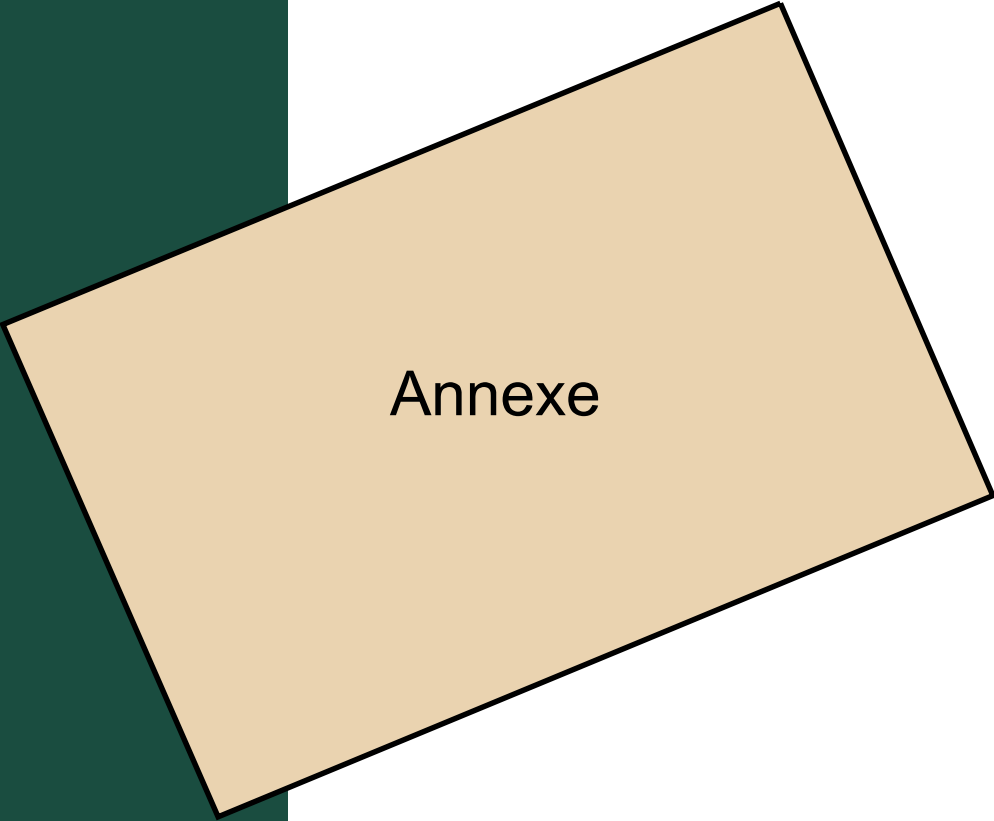
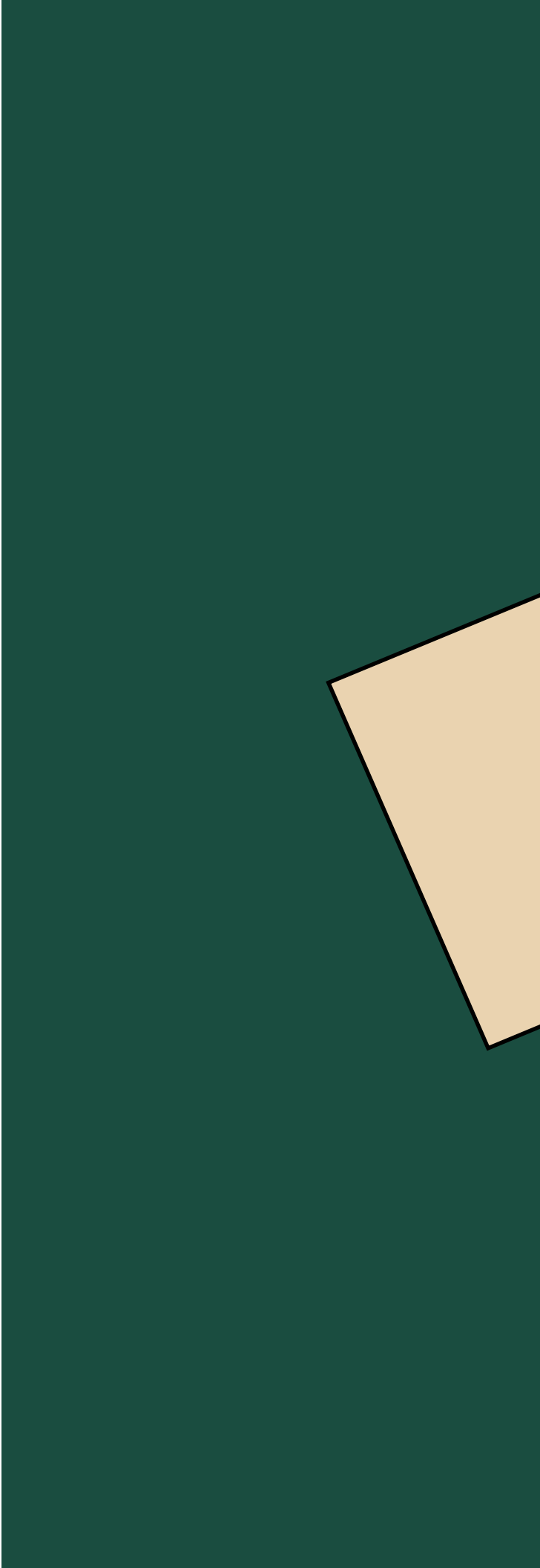
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	446 774,88	6 888,00	439 886,88	439 886,88
Immobilisations corporelles	126 126,92	67 549,69	58 577,23	41 259,69
Immobilisations financières	228,67		228,67	228,67
Total	573 130,47	74 437,69	498 692,78	481 375,24
ACTIF HORS EXPLOITATION				
Total				
ACTIF D'EXPLOITATION				
Clients	10 954,30		10 954,30	10 559,00
Autres créances	35 919,61		35 919,61	2 700,74
Comptes de régularisation	381,06		381,06	113,86
Impôt sur les sociétés	24 000,00		24 000,00	
Total	71 254,97		71 254,97	13 373,60
TRESORERIE				
Disponibilités	35 111,12		35 111,12	120 588,42
Total	35 111,12		35 111,12	120 588,42
MANDANTS				
Clients	6 237,78		6 237,78	
Trésorerie	537 941,92		537 941,92	557 573,00
Total	544 179,70		544 179,70	557 573,00
TOTAL ACTIF	1 223 676,26	74 437,69	1 149 238,57	1 172 910,26

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	38 112,00	38 112,00
Réserve groupe	200 765,35	111 945,80
Résultat de l'exercice	-16 474,74	88 819,55
Total	222 402,61	238 877,35
INTERETS MINORITAIRES		
Total		
PROVISIONS REGLEMENTES		
Total		
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
Total		
EMPRUNTS		
Emprunts	205 918,12	288 887,58
Total	205 918,12	288 887,58
PASSIF HORS EXPLOITATION		
Total		
PASSIF D'EXPLOITATION		
Fournisseurs	91 399,13	22 006,62
Impôts sur les sociétés		5 607,00
Autres dettes	85 339,01	59 958,71
Total	176 738,14	87 572,33
CONCOURS BANCAIRES		
Total		
MANDANTS		
Clients	544 179,70	557 573,00
Total	544 179,70	557 573,00
TOTAL DU PASSIF	1 149 238,57	1 172 910,26

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	754 287,96	761 515,88
Subventions d'exploitation	6 000,02	1 999,98
Autres produits	12,98	438,65
Total	760 300,96	763 954,51
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	308 944,98	230 918,57
Total	308 944,98	230 918,57
MARGE SUR M/SES & MAT	451 355,98	533 035,94
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	9 391,59	6 837,31
Salaires et Traitements	344 341,23	294 140,43
Charges sociales	113 453,64	81 488,69
Amortissements et provisions	10 304,97	10 527,63
Autres charges	27,80	17 140,33
Total	477 519,23	410 134,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 163,25	122 901,55
Produits financiers	11 656,97	1 896,66
Charges financières	1 968,46	2 464,58
Résultat financier	9 688,51	-567,92
RESULTAT COURANT	-16 474,74	122 333,63
Charges exceptionnelles		3 907,08
Résultat exceptionnel		-3 907,08
Impôts sur les bénéfices		29 607,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-16 474,74	88 819,55



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A AXEL IMMOBILIER au capital social d'un montant de 38 112,00 euro. Son siège social est situé au 1 avenue de la Libération 33700 MERIGNAC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 149 239 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 16 475 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SASU A AXEL IMMOBILIER appartient au Groupe NEXITY, groupe immobilier français intégré intervenant sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services immobiliers.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Faits marquants de l'exercice

Rien à signaler.

Changement de méthode

La présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Estimations et Hypothèses

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des fonds de commerce.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	424 887			424 887
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 888			21 888
Immobilisations incorporelles	446 775			446 775
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 092	19 299		103 392
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 412	3 455		17 867
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		4 868		4 868
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	98 504	27 622		126 127
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	229			229
Immobilisations financières	229			229
ACTIF IMMOBILISE	545 508	27 622		573 130

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 622		27 622
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		27 622		27 622
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	424 887
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	424 887

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce est constitué de: Droits au bail et clientèles. Ces éléments sont achetés ou apportés et réévalués; Malis techniques de fusion.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à la valeur cumulée de l'actif sous-jacent et de la quote-part de mali qui lui a été affectée.

La valorisation du fonds de commerce s'apprécie en fonction des perspectives de la société.

au 31 décembre 2023, aucune dépréciation du fonds de commerce n'a été constatée.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 888			6 888
Immobilisations incorporelles	6 888			6 888
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 024	6 481		58 505
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 221	3 824		9 045
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	57 245	10 305		67 550
ACTIF IMMOBILISE	64 133	10 305		74 438

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 615 663 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	229		229
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 192	17 192	
Autres	597 862	597 862	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	381	381	
Total	615 663	615 435	229
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	10 954
Fournisseurs - RRR à obtenir	34 419
Banque - Intérêts courus à recevoir	11 737
Total	57 110

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,00 euro décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 17/07/2023.

Montant	
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	88 820
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	88 820
Affectations aux réserves	88 820
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	88 820

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	38 112				38 112
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	108 135	88 820	88 820		196 954
Résultat de l'exercice	88 820	-88 820	-16 475	88 820	-16 475
Total Capitaux Propres	238 877		72 345	88 820	222 403

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 926 836 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	205 918	83 651	122 267	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 399	91 399		
Dettes fiscales et sociales	85 132	85 132		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	544 387	544 387		
Produits constatés d'avance				
Total	926 836	804 569	122 267	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	82 969			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	25 429
FNP - GROUPE	301
Dettes prov. pour congés payés	19 245
Personnel - autres charges à payer	2 068
Charges sociales sur congés pa	6 546
Charges sociales - charges à payer	889
Taxe d'apprentissage	276
Formation continue	383
Total	55 138

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	381		
Total	381		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transactions avec les parties liées

Conformément à l'article 833-16 du Plan Comptable Général, ces informations ne sont pas requises pour les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- entre les sociétés soeurs détenues en totalité par une même société mère,

Les transactions effectuées avec les autres parties liées ne sont pas détaillées compte tenu de leur caractère non significatif et/ou de leur conclusion à des conditions normales de marché.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes, NEXITY SA a cédé à BRIDGEPOINT son pôle "services aux particuliers" auquel est rattaché notre société.
Aucun impact sur les comptes.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	4	
Ouvriers		
Total	11	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : NEXITY

Forme : SA

SIREN : 444 346 795

Au capital de : 280 648 620 euro

Adresse du siège social :
19 Rue de Vienne - TSA 50 029
75 801 PARIS CEDEX 08

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Au siège de la société..

L'information prévue par le décret 2008-1487 relative au montant des honoraires de commissariat aux comptes est compris dans l'annexe consolidée de la société mère du Groupe .

Autres informations

Engagements financiers

ENGAGEMENT FINANCIERS RECUS de la Caisse de Garantie Financière CEGC

- Activité de Gestion Immobilière :	1 400 000 Euros
- Activité de Transactions Immobilières :	110 000 Euros
- Activité de Courtage :	115 000 Euros

Engagements de retraite et médailles du travail

Compte tenu de la structure du personnel et du montant de la masse salariale, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux médailles du travail sont considérés comme non significatif.

Comptes mandants

Dans le cadre des activités de gérance et de syndic de copropriétés, la société détient des fonds mandants correspondants à des loyers, dépôts de garantie, appels de fonds de copropriétés, etc...

La gestion de ces fonds mandants est règlementée par la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 et relève de la responsabilité de l'administrateur de biens qui doit assurer la tenue de ces comptes mandants au sein d'une comptabilité distincte et les représenter au niveau de ses comptes annuels.

La comptabilité des mandants enregistre l'ensemble des opérations réalisées avec les mandants, tant en matière d'administration de biens que de transactions immobilières.

Elle enregistre les mouvements (quittancements, encaissements, paiements, etc...) réalisés au titre des mandats (syndic et gérance), dont elle est titulaire.

Dans les comptes annuels, la position des mandants (propriétaires ou copropriétés) est reprise de manière synthétique et selon le schéma suivant:

- A l'actif du bilan, les comptes mandats débiteurs apparaissent sous la rubrique Clients et comptes rattachés (mandants débiteurs);
- Au passif du bilan, les comptes mandants créditeurs apparaissent sous la rubrique des autres dettes (mandants créditeurs et comptes bancaires mandants créditeurs);
- La trésorerie des mandants, inscrite à l'actif du bilan sous la rubrique Autres créances, constitue la contrepartie des positions créditrices et débitrices des mandants.

Représentation des fonds mandants

		du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
MANDANTS ACTIF		
Clients		
410100 - Propriétaires débiteurs		6 237,78
		6 237,78
Trésorerie		
467240 - Fonds placés Mandants CAT/CDN		400 000,00
467350 - Banque trésorerie Mandants débit		137 941,92
		537 941,92
Total		544 179,70
MANDANTS PASSIF		
Clients		
410110 - Collectif Cautions		480 878,64
410190 - Propriétaires créditeurs		63 301,06
		544 179,70
Total		544 179,70